

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

COMMUNE de CONCARNEAU

**Servitude de passage des piétons le long du littoral
Procédure de modification ou de suspension**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'une enquête publique sera ouverte du lundi 26 août 2013 au vendredi 13 septembre 2013 inclusivement à la mairie de Concarneau et aux mairies annexes de Lanriec et Beuzec Conq sur le projet susvisé en application d'un arrêté préfectoral du 08 juillet 2013 et conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, articles R11-4 à R11-12 et R11-14.

Monsieur André QUINTRIC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les intéressés pourront, pendant ce temps, prendre connaissance du dossier, à la mairie et aux mairies annexes aux heures d'ouverture, consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie centrale:

le lundi 26 août 2013 de 9 h à 12h

le vendredi 13 septembre de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie annexe de Lanriec:

le vendredi 30 août 2013 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie annexe de Beuzec Conq:

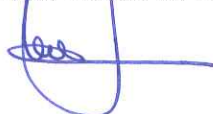
le mardi 10 septembre 2013 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée :

- à la mairie,
- à la préfecture du Finistère.

Les personnes concernées désirant prendre connaissance de ce rapport devront en exprimer la demande auprès de M. le Préfet du Finistère.

Pour le préfet,
pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
le chef du service du littoral



Jean-Pierre GUILLOU